

Commune de MARLY
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 39/2025

SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers absents excusés : 11
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 09
Nombre de conseillers absents non excusés : 00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, M. IGEL, Mme CASCIOLA, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, Mme BOCHET, M. SCHWICKERT, Mme GREEN, M. MAESTRI, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, Mme MOREAU, Mme HANSE (jusqu'au point 2.1), M. MADELLA, Mme HAZEMANN, M. HOUNNOU, M. RIVET, Mme LARCHER, M. SURGA, M. MOREL, M. ROSE, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme JACOB VARLET (procuration à M. IGEL), M. PAULINE (procuration à Mme GREEN), Mme BREISTROFF (procuration à Mme VUILLEMIN), M. COLOMBO (procuration à Mme LEBARD), M. BIEBER (Procuration à M. MADELLA), Mme HANSE (Procuration à Mme MOREAU à partir du point 2.2), Mme NOEL (Procuration à M. HOUNNOU), Mme GATTO (Procuration à Mme CASCIOLA), M. NOWICKI (Procuration à M. SURGA), Mme LOUIS (excusée), Mme GAUROIS (excusée).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 28 mars 2025

2.12 - FINANCES LOCALES

Subventions aux associations sportives 2025

Rapporteur : M. IGEL

La commission Sports, réunie le 11 mars 2025, a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes aux associations sportives, pour l'année 2025 :

AFCSM GYM ENFANTS	3500 €
AFCSM GYM RANDO	800 €
AFCSM JUDO MUSCULATION GYM ADULTES	7000 €
DANSE SPORTIVE CLUB	3000 €
EMC2	700 €
LES ARCHERS	4200 €
LES PETROLETTES	600 €

MARLY HANDBALL	5000 €
MARLY PETANQUE CLUB	2600 €
MARLY TENNIS DE TABLE	500 €
MOLGUY DU MOLKKY	500 €
SLA	600 €
SPORTING CLUB DE MARLY	Montant total de la subvention 2025: 15500 € Janvier 2025 : Avance faite de :7000 € Reste à verser : 8500 €
TENNIS CLUB DE MARLY	Tennis Club 7000 € + La Marlienne 1500 €

L'exposé du rapporteur entendu,

VU l'avis favorable de la commission Sports du 11 mars 2025,

M. BIEBER ne participe pas au vote (M. MADELLA en possession de sa procuration, ne votera pas au nom de M. BIEBER),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, **ACCORDE** les subventions suivantes pour l'exercice 2025, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 09 avril 2025
Pour extrait conforme, Marly, le 09 avril 2025

La secrétaire de séance

Lucie GUÉMIER DELAFON
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, et L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration, la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex - le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.